

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2021

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 11

Nombre de membres présents : 10

Membres présents : Mmes & MM. Jérémy THIEN, Daniel LAPLACE, Robert BRIDET, Hannah BESSON, Noé CHAMPION, Agnès ROUSSOT, Virginie ROBIN, Séverine MORNAND, Angelo NICOLOSI, Viviane LOUP-FOREST.

Membres absents ayant donné procuration : 0

Membres absents excusés : M. Jean-Yves NAUDIN

Président de séance : M. Jérémy THIEN

Secrétaire de séance : Mme Séverine MORNAND

La séance a lieu à la salle des fêtes afin de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Le compte-rendu de la séance du 15 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

1/ Présentation de la Communauté de Communes Saône Beaujolais par Monsieur Jacky MENICHON, président

En préambule, Monsieur le Maire rappelle les objectifs de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) et indique qu'il existe une très bonne entente entre les maires du territoire. La Communauté de Communes permet d'avancer plus facilement sur des projets communs liés à l'environnement, au social et au territoire.

Monsieur Menichon, Président de la CCSB, prend la parole, la CCSB est là pour permettre aux communes de mieux vivre en matière de :

- Développement économique (Lybertec)
- Tourisme
- Transition énergétique
 - o Aide à la rénovation des bâtiments communaux
 - o Aide pour le photovoltaïque
 - o Aide dans la mobilité
- Urbanisme
 - o La CCSB instruit les permis de construire et les déclarations préalables pour le compte des communes
 - o Mise en place du PLUIH pour toutes les communes du territoire, pour 15 ans. Le coût de réalisation est de 700 000 €
- Social
 - o Soutien aux associations du territoire pour l'aide à domicile des personnes âgées
 - o Soutien à la petite enfance via le contrat enfance jeunesse
 - o Création et gestion des maisons de santé
- Viticulture, agriculture, sylviculture
- Gestion des voiries (1 000 km sur le territoire)
- Culture (bibliothèques, médiathèque, proposition d'un programme culturel pour remplacer le CCAB)
- Sport (compétences sur les gymnases et la piscine municipale de Belleville)
- Gestion de l'accueil des gens du voyage
- Gestion des déchets

La CCSB fonctionne avec une mutualisation du personnel CCSB/Mairie de Belleville en Beaujolais, ce qui est rare mais qui permet de réaliser environ 30 % d'économie.

Questions posées à Monsieur Menichon :

- Combien d'emplois à Lybertec : 600 actuellement et 3 000 à terme sur une surface de 350 ha
- Concernant le secteur agricole, la CCSB pourrait-elle faire comme les maisons de santé et les médecins et aider à l'installation de nouveaux agriculteurs pour éviter les friches ? : Monsieur le Maire prend la parole et indique que la CCSB aide déjà sur le secteur agricole avec l'objectif d'installations (ex : achat de la Grange Charton avec un cuvage partagé, projet de zone d'activités agricoles sur les territoires, envisager le partage de cuvage, de zones de lavage,...). La CCSB est présente sur la zone des crus, donc très présente pour dynamiser les vins et le Beaujolais.

Monsieur Menichon fait également un point sur le transport et le SYTRAL, avec de nouvelles lignes navettes.

Concernant le photovoltaïque, notre territoire produit seulement 2 % de son énergie, il faut donc avancer vite. Il est envisagé la création de coopérative avec la participation des habitants et de capitaux privés : recherche de grandes surfaces avec 1 ha minimum et jusqu'à 5 ha. La CCSB est à la recherche d'expériences dans la viticulture avec des panneaux au-dessus des vignes qui permettent également de protéger les cultures.

2/ Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Non préemption sur la vente de la parcelle C 118 « Petite rue ».
- Non préemption sur la vente de la parcelle B 443 et une partie de la parcelle B 760 « Rue du lavoir ».
- Acceptation du devis de SARL FLJP pour l'aménagement du parking des Grangers pour 16 148.40 € TTC.
- Acceptation du devis de Mickaël Sangouard pour l'élagage des platanes de la place du monument et des tilleuls de la cour d'école pour 1 070 € TTC (travaux réalisés au printemps ou à l'automne selon la disponibilité de l'élagueur, la commune ayant sollicité de préférence une intervention au printemps).
- Renouvellement de l'abonnement au site 1001 salles pour proposer la location de la salle des fêtes sur leur site pour 624 € TTC pour 17 mois (5 mois offerts cause covid).
- Acceptation du devis de renouvellement du poteau incendie à la Chize par SUEZ pour 1 858.72 € TTC.
- Adhésion à PanneauPocket pour 1 an pour 130 € TTC afin de diffuser des informations et des alertes via smartphones, tablettes et ordinateurs (se rendre sur le site de la mairie et cliquer sur PanneauPocket).
- Acceptation du devis de FCH pour les fournitures d'entretien pour l'année en cours pour 1 954.13 € TTC.
- Acceptation des devis établis par la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) pour la rénovation du parking de la place du monument pour 6 970.83 € et pour la rénovation du pont des Chanoriers pour 1 369.04 €. Ces deux devis seront pris sur les crédits voirie de la CCSB et non sur les crédits communaux.

3/ Décisions modificatives

Investissement :

- Il est proposé d'alimenter le compte 2131-089 (aménagement de sécurité) pour 15 600 € pour l'aménagement du parking des Grangers par les comptes 020 (dépenses imprévues) pour 10 000 €, 2188-078 (acquisition de matériel) pour 2 600 € et 2131-119 (acquisition maison 71 grande rue) pour 3 000 €.
- Il est proposé d'alimenter le compte 2131-104 (presbytère et église) pour 1 200 € par le compte 2131-119 (acquisition maison 71 grande rue) pour anticiper le paiement des relevés topographiques du presbytère dans le cadre du projet d'aménagement du presbytère en résidence pour personnes âgées.

Fonctionnement :

- Il est proposé de créer le compte 61523 pour les travaux d'élagage de la place du monument et de la cour d'école en alimentant par le compte 022 (dépenses imprévues) pour un montant de 1 070 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte ces décisions modificatives.

4/ Demandes de subventions (DSIL exceptionnelle, partenariat territorial)

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle pour la station d'épuration. Le dossier est identique à celui déposé pour la DETR 2020. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 534 434 € HT. A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire a déposé un dossier dans le cadre du DSIL exceptionnelle.

5/ Fixation des taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 février 2021 relative à la fixation des taux d'imposition pour 2021. Dans sa circulaire du 8 mars 2021, Monsieur le Préfet précise les nouveautés introduites par la réforme de la fiscalité locale pour 2021 notamment sur le vote du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties des communes en 2021 « *Compte tenu de la réforme de la fiscalité locale et la redescende du produit du TFPB départemental aux communes, le vote du taux communal de TFPB doit tenir compte du taux départemental 2020 soit 11.03 % (taux identique pour les communes métropolitaines). Ainsi, le taux de référence communal sera majoré de l'ex-taux départemental 2020 (exemple : une commune ayant voté un taux de TFPB en 2020 de 18.23 % votera un taux de 29.26 % en 2021 si elle ne souhaite pas augmenter la pression fiscale). En 2021, le taux 2020 de TFPB ne peut donc pas être reconduit tel que voté l'année précédente. Une commune qui ne souhaite pas modifier la pression fiscale doit voter le taux de référence. Une commune qui souhaite augmenter/diminuer la pression fiscale doit voter un taux supérieur/inférieur au taux de référence selon les règles de liaison des taux* ».

En conséquence, il convient de délibérer de nouveau pour fixer les taux d'imposition 2021 (pour mémoire : taxe foncière sur le bâti : 15.22 % et taxe foncière sur le non bâti : 16.51 %) ; il est proposé de voter le taux des taxes comme suit : 26.25 % pour la taxe foncière sur le bâti et 16.51 % pour la taxe foncière sur le non bâti. Monsieur

le Maire précise qu'il s'agit d'une simple addition des taux et que cela n'induit pas d'augmentation pour les contribuables. La taxe d'habitation reste identique au taux de 2019.

6/ Cimetière : modification du règlement

La commission a opté pour la dimension de 70x90 pour la dalle cinéraire sur les cavurnes pour qu'il y ait une uniformité avec celle déjà en place et une stèle de 70 cm de haut maximum, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du règlement. Il faudrait prévoir 3 cavurnes devant celles déjà installées, en quinconce avec une allée entre les deux rangées ; sur les 3 installées il reste 2 cavurnes libres. Une demande de devis a été faite auprès des marbreries Baptista et Remuet pour ajouter un module sur le columbarium, cet équipement est mis en attente pour le budget 2022. La commission envisage la numérotation de chaque concession, le devis de SEDI Équipement pour 320 plaques « goutte d'eau » afin de numéroter toutes les tombes s'élève à 998.40 € TTC, ce devis est mis en attente pour le budget 2022.

7/ Boutique éphémère : proposition de flyer

Un flyer est en cours de réalisation par Madame Hannah Besson, elle enverra les modèles réalisés aux élus afin qu'ils fassent un choix. Il conviendra ensuite de diffuser au maximum l'information (marchés,...) afin de trouver des locataires.

8/ Périscolaire : remboursement de repas aux familles

Suite à la mise en place du logiciel de gestion de la cantine, ROPACH, il n'est plus possible de procéder au remboursement des repas qui ont été annulés dans les mêmes conditions qu'auparavant. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le remboursement de la somme totale de 124.15 €, au compte 6287 correspondant aux repas annulés sur la période septembre à décembre 2020 et qui n'ont pas pu être régularisés avant la mise en place du logiciel. Afin de procéder à ce règlement, il est également proposé de créer le compte 6287 (remboursement de frais divers) en l'alimentant par le compte 022 (dépenses imprévues). A noter, que depuis le 01/01/2021 et la mise en place du nouveau logiciel, les familles gèrent elles-mêmes les présences et les absences via leur espace personnel, le paiement a désormais lieu par prélèvement. Les régies de recettes cantine et garderie seront supprimées. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création du compte 6287 en l'alimentant par le compte 022 afin de procéder au remboursement aux familles d'une somme totale de 124.15 € pour le périscolaire.

9/ Budgétisation/fiscalisation des charges du SYDER

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône) pour l'éclairage public et les panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments communaux (mairie/école et gîtes). Chaque année, une contribution est sollicitée auprès de la commune en fonction des travaux réalisés et de la durée de financement retenue et le Conseil Municipal doit définir si ce montant est budgétisé (financé par le budget communal) ou fiscalisé. Pour 2021, le montant est de 11 529.52 €. Monsieur le Maire propose de budgétiser la moitié de cette somme, soit 5 764.76 € et de fiscaliser l'autre moitié. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut opter chaque année pour un mode de financement différent de cette participation syndicale : budgétisation totale ou partielle ou fiscalisation. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de budgétiser la moitié des charges du SYDER, l'autre moitié sera fiscalisée.

10/ Comptes rendus des réunions et des commissions

- Commission des affaires scolaires et périscolaires
 - o Garderie : il a été constaté que des jeunes jouent au basket sur le terrain de sport aux horaires de la garderie qui à ce moment-là sert de cour de récréation pour les enfants du périscolaire ce qui oblige la responsable au rappel à l'ordre des consignes (sécurité des enfants, mégots...). Un panneau sera installé aux 2 entrées du terrain de sport pour rappeler que celui-ci est réservé aux enfants du périscolaire de 16 h 30 à 18 h 15 les jours de classes. Monsieur le Maire sollicite la commission pour obtenir un projet de règlement et de panneau.
 - o Zone piétonne menant du bourg à l'école : récurrence de déjections canines sur ce cheminement. Il sera proposé aux enfants de réaliser des messages pour sensibiliser les propriétaires au ramassage des déjections de leurs animaux.
 - o Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
 - Le CMJ, élu en octobre 2020, a été officiellement installé le 13 mars 2021. La première action à être lancée sera le nettoyage des chemins de randonnées : un flyer est en cours de réalisation et sera diffusé à la population pour mobiliser un maximum de participants.
 - Le CMJ sollicite la commune pour matérialiser le terrain du ballon prisonnier dans la cour d'école afin de faciliter les arbitrages.
 - Le 30 mars, Madame Hannah Besson viendra à la rencontre du CMJ pour leur montrer comment installer l'application sécurisée leur permettant de communiquer entre eux (xooloo messenger). Elle verra également avec eux l'avancement sur le flyer pour le nettoyage des chemins de randonnées.

- Commission sport, jeunesse, vie associative
 - o Les tarifs proposés par l'ADMR de la Chapelle de Guinchay pour la livraison des repas sont moins chers que ceux pratiqués par Beaujeu et il y a plus de choix. Il convient de s'assurer que les aides sont les mêmes (département différent) et quel serait le reste à charge pour les familles.
 - o Le professeur de sport qui vient donner des cours le jeudi et le samedi (cours à l'arrêt depuis fin octobre) propose d'organiser une journée sportive et de reverser les bénéfices au Sou des Ecoles ceci afin de remercier la commune pour l'accueil qui lui a été réservé. Cette journée aura lieu le 30 mai pour un tarif individuel de 5 €. Des séances de sport pour tous les niveaux seront proposées. Une information sera faite en temps voulu.
- Commission communication, fêtes et cérémonies
 - o Il est proposé la création d'une page Instagram en plus de la page Facebook déjà existante. Madame Hannah Besson s'en occupe.
- Commission aménagement du territoire
 - o 3 devis sont présentés pour installer le plan du village, avec les noms des rues, sur la place du village (mur des toilettes publiques) : l'entreprise CERVOS est retenue pour un montant de 462 € TTC. Le plan a été réalisé en 2020 par Mrs Frog. Madame Viviane Loup-Forest est chargée de ce dossier.
 - o Fleurissement : il sera planté des fleurs qui nécessitent peu d'arrosage afin d'économiser les ressources en eau. Les rosiers devant la mairie seront arrachés et remplacés par des arbustes. Il convient d'envisager la taille de la haie de la place des Grangers et enlever les acacias. Rendez-vous est fixé le samedi 27 mars à 10 h pour la commission fleurissement pour faire le point sur le fleurissement 2021.
 - o Ecoloupoule : Monsieur Angelo Nicolosi propose la location de poules et de poulaillers écologiques et pédagogiques par une entreprise située à Propières et baptisé Ecoloupoule. Le poulailler est installé, les enfants de l'école s'occupent des poules et les poules sont prises en charge à la ferme pour les vacances scolaires. Le coût pour une année est de 622.50 €. Ce système est très intéressant, il sera étudié prochainement pour une éventuelle mise en place à la rentrée prochaine.
- CTRE (Contrat de relance et de transition écologique) : un tableau des projets envisagés a été dressé par l'exécutif et adressé à la CCSB et a été adressé au Conseil Municipal. Les projets proposés sont les suivants :
 - o Aménagement de la maison du 71 grande rue
 - o Rénovation énergétique des bâtiments communaux
 - o Mise en place d'une ferme solaire et d'un théâtre de verdure sur l'ancienne carrière
 - o Aménagement des entrées du bourg, acquisition d'un terrain pour créer un parking et d'un jardin public
 - o Mise en séparatif du réseau sur le secteur de la rue des écoles

11/ Questions diverses

- La commémoration du 19 mars a eu lieu en comité restreint sur la place du monument où une gerbe a été déposée par la FNACA.
- Monsieur Robert Bridet adresse un compte-rendu des rendez-vous de la semaine écoulée à l'ensemble du conseil.
- L'inauguration des composteurs près de la salle des fêtes a eu lieu le samedi 20 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,
Jérémy THIEN


